

8 juin 1871

VARIÉTÉS

LES

FOURNITURES D'ARMES & D'APPROVISIONNEMENTS PENDANT LA DERNIÈRE GUERRE.

Nous trouvons dans le *Sun* de New-York, les détails suivants que nous reproduisons sous toutes réserves, en laissant la responsabilité au journal américain qui s'en fait l'éditeur. On remarquera que le consul français dont les faits et gestes sont révélés dans l'article du *Sun* est un fonctionnaire du gouvernement *impérial*, et on verra si nous avions tort, lorsque pendant la guerre, nous signalions au gouvernement de la défense nationale, absorbé par les efforts de la lutte terrible qu'il avait à soutenir, la nécessité de changer, dans les consulats et les ambassades, les créatures de l'empire qui non-seulement trahissaient leur pays, mais le déshonoraient auprès des étrangers. Voici l'article du *Sun* :

« Une des fraudes les plus gigantesques qui aient jamais été perpétrées dans notre ville, s'est révélée dernièrement.

« A l'époque de la déclaration de guerre de la France contre la Prusse, un contrat fut passé entre le gouvernement français et la « Remington Arms Company, » de New-York, pour fournir, au bureau d'artillerie français, toutes les armes que la Compagnie avait en mains, ou pourrait fabriquer jusqu'à nouvel ordre.

« Le contrat fut passé à Paris, par M. Remington, président de la Compagnie ; les conditions en étaient très favorables à sa Compagnie. M. Victor Place, alors consul de France à New-York, fut chargé, en sa qualité officielle, de la réception, du paiement et de l'embarquement des dites armes.

« La tentation de faire un grand coup financier et de profiter, pour réaliser une fortune colossale, des tristes nécessités imposées à son pays par les désastres de Wœrth, de Wissembourg et de Sedan, a été, paraît-il, irrésistible pour M. Place. De nouvelles et énormes commandes d'achat d'armes américaines lui ayant été envoyées de Paris, il résolut aussitôt de profiter de ce qui lui parut une occasion de s'enrichir aux dépens, à la fois, de son honneur et de son pays.

« Pour exécuter fructueusement ses projets, tout en évitant de se compromettre, un complice, ou plutôt des complices étaient indispensables, et il forma un *ring* (cercle), cette plaie moderne de la société politique, financière et commerciale.

« Le butin devant être énorme, la formation du « ring » fut confiée à un Français appartenant à une bonne famille, qui, après une jeunesse orageuse, s'était trouvé à sec sur le pavé de New-York, avec environ 44.000 dollars de dettes dans les hôtels, et partout où il avait pu trouver du crédit. Cet homme nommé **Hector Chauviteau**, était un instrument souple, et malheureusement trop complaisant, entre les mains de M. Place.

« Quand on sut que des ordres d'achat d'une grande quantité d'armes avaient été reçus par M. Place, il fut accablé d'offres de tous les détenteurs et de tous les fabricants de toutes espèces d'armes à feu du pays. A toutes ces offres, M. Place fit invariablement cette réponse : « Qu'il n'avait rien à faire quant aux achats d'armes, et qu'on eût

• s'adresser à M. Chauviteau, installé dans un bureau, à Broadway, avec M. Squire, gendre de M. Remington.

• C'est par ce M. Chauviteau que le « ring » fut formé. Il se composait, outre Place et Chauviteau, de plusieurs citoyens éminents de notre ville et de quelques personnages officiels en haute faveur auprès des puissances de Washington.

• Si l'on considère que les sommes totales payées, ici, par le gouvernement français pour armes, munitions, vêtements et provisions se sont élevées à plus de dix millions et demi de dollars, on verra que les commissions de 4 et 2 0/0, perçues respectivement par M. Chauviteau et par M. Place, ne forment pas un chiffre peu considérable. Il faut aussi mentionner que M. Place prélevait invariablement ses 2 0/0 immédiatement après le paiement de chaque facture ; c'est-à-dire qu'il les retenait sur les fonds qu'il avait en mains ; et il a continué d'en agir ainsi, bien que ce prélèvement de commission lui ait été formellement, et à diverses reprises, interdit par le gouvernement français.

• Si considérables que fussent ces commissions, elles sont, néanmoins insignifiantes, comparées aux sommes dont il est établi que le gouvernement français a été spolié.

• On dit hautement que les fusils étaient achetés à un prix et vendus à un autre, — et tellement supérieur qu'en certains cas *deux cent pour cent* de bénéfice ont été réalisés par des hommes jouissant de la confiance du gouvernement français, mais qui faisaient trafic des nécessités impérieuses de leurs malheureux compatriotes, forcés de payer des contributions énormes aux Etats-Unis.

• C'est ainsi que 200,000 springfields neufs, ayant été vendus par le gouvernement des Etats-Unis à 12 piastres 05, et en même temps 110,000

springfields utilisables à 9 piastres 30, le tout fut compté au gouvernement français à 43 piastres 30. Sans entrer dans tous les détails, disons cependant que pendant toute la période des achats, des armes ont été fréquemment offertes à M. Place et à M. Chauviteau, au prix régulier du marché. Ces affaires, quand il en était offert, étaient invariablement refusées de première main ; mais les armes, achetées ensuite par l'un ou l'autre des membres du ring étaient revendus au complice, à des prix variant de 50 à 200 0/0 au-dessus du prix, primitivement payé.

• Le gouvernement des Etats-Unis a vendu trente-cinq batteries de canon Napoléon, à raison de 9,000 piastres la batterie ; elles ont été revendues au gouvernement français à raison de 16,000 piastres la batterie, — opération qui a valu à quelqu'un le joli bénéfice de 250,000 piastres.

• Et ces spéculations ne se bornaient pas aux armes et aux munitions. M. Place avait reçu aussi de grandes commandes de viande de bœuf. A la réception de ces ordres, M. Chauviteau, d'accord nécessairement avec M. Place, télégraphia au gouvernement français qu'il se chargerait de fournir la quantité requise à 418 fr. (22 P. 50 c. or) par baril. La viande de bœuf se vendait alors, à New York, 44 piastres, et la quantité demandée était de 40,000 barils.

• Un contrat fut ensuite passé avec M. Hartley, de la maison Bowen, Graves et Co. de Wal-l'estreet, et frère de M. Hartley, de la maison Schuyler, Hartley et Graham, la fameuse maison de fournitures militaires de Malden Lanc. Le bœuf fut vendu et livré au gouvernement français, et payé par lui au taux de 25 P. 50 le baril, livré. Cette gentille petite opération doit avoir laissé à partager entre les membres du « ring » le joli chiffre d'au moins 300,000 piastres.

• En somme, l'escroquerie est devenue si énor-

me et si flagrante, qu'elle a provoqué un *tollé* de la part des principaux négociants français d'ici, fiers d'un pareil scandale ; et le gouvernement français fut informé des vilénies commises en son nom.

• En conséquence, il y a environ un mois, un monsieur inconnu se rendit, un matin, de bonne heure, au consulat français et demanda à voir le consul. Il n'y avait, en ce moment, qu'un commis aux bureaux du consulat. L'étranger s'assit, en déclarant qu'il attendait l'arrivée du consul. Peu après, M. Rouhault, chancelier du consulat fit son apparition. A son entrée, l'étranger, qui n'était autre que M. Ballaigue de Bughas, ancien consul à Charleston, titulaire nommé par le gouvernement français pour remplacer M. Place dans le poste de consul français à New-York, montra à M. Rouhault l'ordre que le gouvernement de Versailles lui avait envoyé par le câble, de prendre possession du consulat et de ses archives, il donna immédiatement pour instruction à M. Rouhault d'apposer les scellés consulaires sur tous les documents, coffres, pupitres et casiers du bureau et présida lui-même à cette opération.

• Dès qu'elle fut terminée, le nouveau consul se rendit chez M. Place, qui refusa de le recevoir, par le motif, dit-il, qu'il n'avait pas reçu avis officiel de sa destitution de la part du gouvernement, et exprima un profond étonnement de la tournure que les choses avaient prises.

• Quelques jours plus tard, sa destitution officielle lui arriva. Il avait pour instructions de se rendre immédiatement auprès du gouvernement, à Versailles. Il accepta la destitution et ordonna au chancelier de remettre au nouveau titulaire toutes les archives du consulat ; mais il refusa péremptoirement d'obéir à l'ordre qui lui prescrivait de retourner en France.

• Il lui fut alors enjoint de rembourser l'argent

qu'il s'était illégalement approprié. Il refusa d'abord ; toutefois, nous croyons savoir que, sur des instances pressantes et des menaces de se voir exposé à des conséquences fort désagréables (on assure que des mots de fâcheux présages, tel qu'*incarcération* et *traité d'extradition* lui ont été soufflés à l'oreille), il s'est enfin décidé à dégorger une portion de sa richesse mal acquise.

• Cependant, tout n'est pas fini. Nous apprenons que le gouvernement français a nommé une commission d'enquête qui siégera à New-York, et fera une enquête complète sur tout ce qui concerne les achats dont il est parlé plus haut.

• On ne doute pas que des faits bien fâcheux pour la réputation des nombreuses personnes impliquées dans cette affaire ne soient mis au jour ; mais on croit que la plupart des documents les plus compromettants ne se retrouveront plus dans les archives du consulat français. »

LES ACHATS D'ARMES EN 1870 AUX ÉTATS-UNIS

Un journal de Brooklyn, l'*Eagle*, annonce l'ouverture d'un procès qui promet d'intéressantes révélations sur les achats d'armes opérés pendant la guerre franco-allemande, pour le compte du gouvernement de la Défense nationale.

Une action judiciaire est intentée par un nommé William Church contre MM. Remington et fils pour services que le plaignant prétend leur avoir rendus en écartant certains obstacles au paiement par le gouvernement français d'une somme importante réclamée pour armes et munitions fournies pendant la guerre franco-allemande.

Le plaignant allègue que les défendeurs sont, depuis plus de cinq ans, une corporation organisée en vertu d'un acte passé le 17 février 1848, et que leurs affaires consistent à fabriquer, acheter et vendre des armes à feu et des munitions, leurs établissements d'affaires étant à Lion, Etat de New-York, et dans la ville de New-York.

Le 14 septembre 1870, les défendeurs sont devenus les agents aux États-Unis du gouvernement français pour l'achat d'armes à feu et munitions. Ils ont acheté et livré, en 1870 et 1871, les articles suivants :

De la Winchester Repeating Arms Company, 3,000 fusils d'infanterie, fabriqués à 30 dollars l'un ; 3,000 carabines, fabriquées à 27 dollars l'une, et 4 millions 500,000 cartouches, à 15 dollars le mille.

Les défendeurs devaient recevoir 2 1/2 0/0 de commission sur le prix d'achat. Lesdites armes et munitions ont été livrées au gouvernement français en novembre et décembre 1870.

Après ces livraisons, dit le plaignant, les défendeurs se sont procuré de la Winchester Repeating Arms Company des factures comme suit : 3,000 fusils et 3,000 carabines à 34 dollars 10 1/2 chaque, et 4,500,000 cartouches à 21 dollars 31 1/2 le mille, soit au total 76,807 dollars 28 en excédant des sommes réellement payées par les défendeurs pour lesdites armes et munitions. Ces dernières factures ont été envoyées au gouvernement français, avec addition de 2 1/2 0/0 de commission.

Le plaignant allègue en outre qu'en 1871 les défendeurs ont acheté du bureau d'artillerie des États-Unis 6,141,860 cartouches à 35 doll. le mille, et qu'ils les ont fait inscrire sur les factures comme achetées par lui, Thomas Richardson, leur attorney à Lion ; que les défendeurs ont payé ces marchandises, les ont fait porter par Richardson sur une nouvelle facture en leur nom au prix de doll. 37.50 le mille, et les ont livrées comme suit au gouvernement français : 6,141,860 cartouches à doll. 38.44 le mille, doll. 236,003.09, somme représentant, avec l'addition de 2 1/2 0/0 de commission, les factures déjà surchargées fournies par Richardson.

Les défendeurs, est-il allégué, se sont ainsi fait payer par le gouvernement français dollars 15,354.65 en plus du prix des cartouches, indépendamment de la commission de 2 1/2 0/0 qu'ils ont aussi réclamée et reçue.

L'*Eagle* énumère une foule d'autres transactions du même genre imputées par le demandeur aux défendeurs. En résumé, ceux-ci auraient réclamé du gouvernement français une somme excédant de plus de 200,000 dollars celle qui leur revenait réellement. Mais, quand vint l'époque du règlement, le gouvernement français, prévenu indirectement des fraudes commises à son préjudice, fit des difficultés pour le paiement des comptes. En outre, un comité du congrès fit une enquête. Charles Hubbell, ancien employé de Remington et Son, envoya au comité d'investigation un affidavit établissant les fraudes commises.

C'est alors que Remington et fils réclamèrent pour la première fois les services du plaignant, en promettant de le récompenser libéralement. Le plaignant s'aboucha avec Charles Hubbell et obtint de lui un nouvel affidavit par lequel il rétractait tous les faits avancés dans le premier, en déclarant qu'il avait été induit en erreur.

Plus tard, le témoin fut employé par Remington et fils pour faire un compromis avec **Hector Chauviteau**, à qui ils devaient encore 39,000 dollars, et il obtint de lui un règlement à 10,000 dollars.

Plus tard encore, M. Joseph Norton, teneur de livres de Remington et fils, donna à M. Bellague de Bughas, consul de France à New-York, un compte détaillé des fraudes commises par cette maison au préjudice du gouvernement français. Le consul transmit ce compte au comité d'investigation, et Remington et fils eurent encore recours au plaignant, qui parvint à détruire l'effet des révélations faites par Norton, en persuadant au gouvernement français que Norton avait agi sous l'empire d'une ivresse complète et sans savoir ce qu'il disait.

Ainsi fut enlevé, grâce au plaignant, le dernier obstacle qui s'opposait au paiement du solde réclamé par Remington et fils du gouvernement français, et la somme qu'ils demandaient leur fut payée en totalité.

En conséquence, Church réclame de Remington et fils :

1^o 9,000 dollars pour le service qu'il leur a rendu en faisant signer un affidavit mensonger par Charles Hubbell ;

2^o 1,000 dollars pour le service qu'il leur a rendu en décidant Chauviteau à accepter 10,000 dollars au lieu des 39,000 dollars qui lui étaient dus ;

Et 3^o 10,000 dollars pour le service qu'il leur a rendu en persuadant au gouvernement français que les révélations faites par Joseph Norton étaient le fruit de l'imagination d'un ivrogne.

La cause est, comme on voit, on ne peut plus édifiante.

[Jean Francis "Hector" CHAUVITEAU in The Evening Telegraph - 25 avr 1871](#)

Chronicling America: Journaux Historiques Américains, 1836-1922

"... Serious Charges Against a French Consul.
New York, April 25 The New York Sun says that a gigantic fraud has been discovered, and asserts that Victor Place, late French Consul, with one Hector Chauviteau and some prominent personages, made a large amount illegally from the French Government by the exaction of commissions and overcharges on the arms and provisions purchased in this country. One ..."
Publication place: Philadelphia, Philadelphia, Pennsylvania, USA
Publication date: 25 avr 1871

Mémoire pour M. Hector Chauviteau [, accusé de spéculation dans l'] Affaire relative aux armes expédiées en 1870 au Gouvernement français par M. Place, ancien Consul général à New-York [Texte imprimé] / [Signé : Louis Nouguier, avocat à la Cour d'appel de Paris.]

Publication : Paris : Impr. nouvelle, 1872

Description matérielle : 99 p.

